

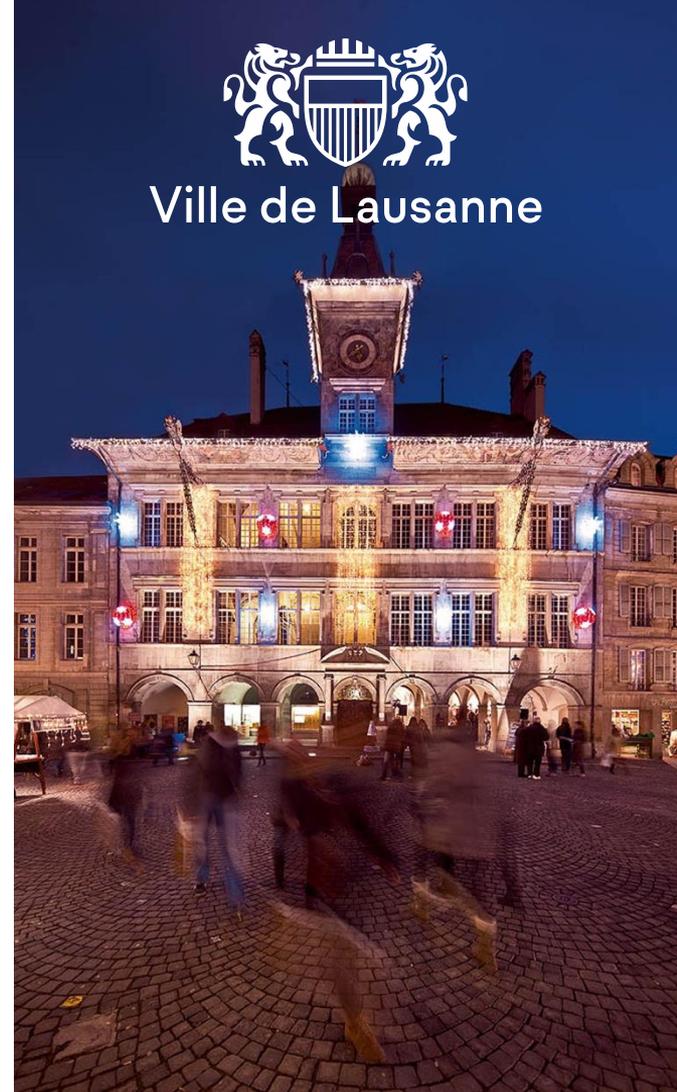
# Budget 2020

Présentation à la presse  
Municipalité de Lausanne

1<sup>er</sup> octobre 2019



Ville de Lausanne



# Sommaire

- Chiffres clés
- Arrêté d'imposition 2020-2024
- Evolution des charges
- Evolution des revenus
- Investissements et marge d'autofinancement
- Endettement
- Conclusions



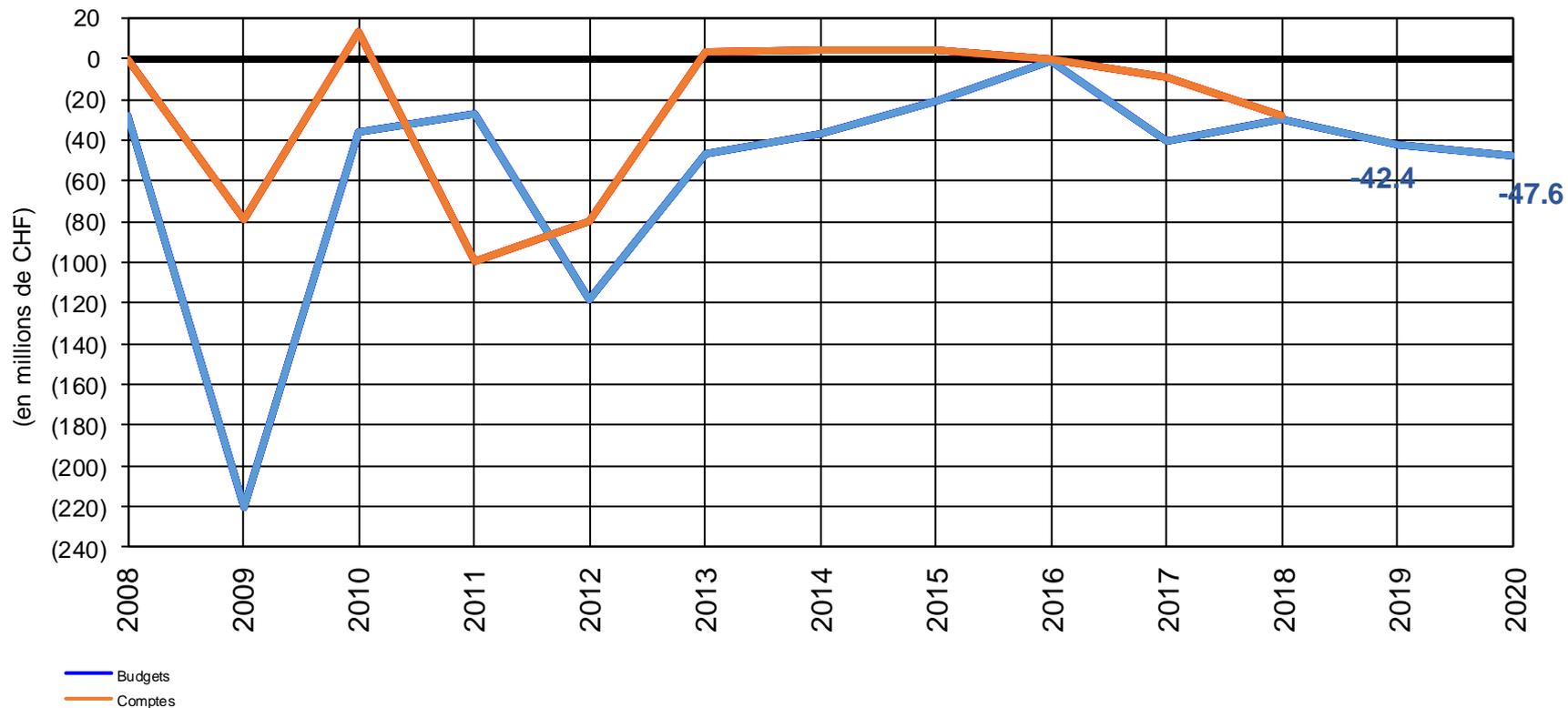
# Chiffres clés

# Chiffres clés

en millions de CHF

C2018	B2019		B2020	Ecart (B20-B19)
-27.7	-42.4	Excédent de charges (-) ou de revenus (+)	-47.6	-5.2
<b>104.9</b>	<b>59.0</b>	<b>Autofinancement du compte de fonct.</b>	<b>57.5</b>	<b>-1.5</b>
115.5	207.2	Investissements nets	194.6	-12.6
<b>-10.6</b>	<b>-148.3</b>	<b>Insuffisance (-) ou excédent (+) d'autofinancement</b>	<b>-137.1</b>	<b>11.2</b>

# Evolution du résultat



## Tendances principales

- Adaptation de l'arrêté d'imposition pour la période 2020-2024.
- Réduction des marges des services commercialisés.
- Poursuite du Programme structurel d'amélioration financière (PSAF II).
- Financement des domaines prioritaires (sécurité et petite enfance).
- Entretien des bâtiments scolaires.



# Arrêté d'imposition 2020-2024

## Adaptations arrêté d'imposition – fiscalité PP

- A partir de 2020, la charge fiscale communale des contribuables lausannois dans leur ensemble baissera de 1.5 point.
- Augmentation des déductions pour les primes d'assurance-maladie et pour frais de garde des enfants équivalente à 1 point de base.
- Réduction d'un demi-point du coefficient fiscal de 79 points de base à 78.5 points.
- Gain de CHF 8 millions par année pour les contribuables lausannois.

# Adaptations arrêté d'imposition – autres modifications

- Adaptation du périmètre lié à l'exonération de l'impôt foncier
  - Suppression de l'exonération communale complémentaire, de manière dégressive sur la période 2020 et 2021, pour les entités d'utilité publique.
- Impôts sur les tombolas
  - Abandon des taxes communales et cantonales suite à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les jeux d'argent.
- Adaptation de la taxe d'exploitation
  - Selon la loi cantonale sur les auberges et les débits de boissons (LADB).
  - Adaptation du taux (passage de 0.8% à 1%)

# Arrêté d'imposition – Incidences financières

- Déductions complémentaires et baisse du coefficient d'impôt
  - Perte de CHF 8 millions.
- Adaptation du périmètre lié à l'exonération de l'impôt foncier
  - Revenus nets supplémentaires estimés à CHF 0.75 million en 2020 et CHF 1.5 million en 2021.
- Impôts sur les tombolas
  - Impact limité (environ CHF 10'000.-).
- Coûts de la modification de l'arrêté d'imposition 2020-2024 de CHF 7.3 millions en 2020 et CHF 6.5 millions dès 2021.



# Evolution des charges

## Evolution des charges B2019 – B2020

Charges (en mios de CHF)	B 2019	B 2020	Variation	En %
<b>Charges de fonctionnement publiées</b>	<b>1'861.2</b>	<b>1'812.6</b>	<b>-48.5</b>	<b>-2.6%</b>
+ Diminution des imputations internes (gr. 39, équivalence au gr. 49) et transfert subventions (gr.39 sur 365)		53.8		
- SiL : Augmentation des achats d'énergie destinés à la revente (gr. 312)		-13.4		
<b>Total des charges apurées</b>	<b>1'861.2</b>	<b>1'853.0</b>	<b>-8.1</b>	<b>-0.4%</b>

L'évolution des charges est maîtrisée à -0.4% (sans effet AVASAD +0.3%) soit :

- CHF +4.3 mios Evolution de la masse salariale hors thématiques prioritaires
- CHF +3.3 mios Financement des thématiques prioritaires
- CHF +5.0 mios Augmentation de la charge d'amortissement + défalcatons impôts
- CHF +1.8 mio Exploitation de la patinoire de Malley et stade de la Tuilière
- CHF - 5.1 mios Baisse de la charge d'intérêts
- CHF -13.4 mios Effet AVASAD

# Evolution des charges sur la législature 2016-2021

- Évolution maîtrisée des charges sur la période

	<b>C2016</b>	<b>C2017</b>	<b>C2018</b>	<b>B2019</b>	<b>B2020</b>
Charges	0.5%	1.4%	1.0%	0.4%	-0.4%
Charges (hors effet AVASAD)					0.3%

*Selon méthodologie présentée à la planche 12 (selon dossiers de presse annuels)*

- Maîtrise financière considérée comme forte par Standard & Poors, dans le cadre de ses activités de notation annuelle.
- Le comparatif des finances cantonales et communales réalisé par l'IDHEAP, aboutit à une note de 5.9 sur 6 en 2017 pour l'indicateur permettant de synthétiser la gestion financière (maîtrise des charges).

# Domaines prioritaires au B2020

- Petite enfance

- Poursuite du développement de nouvelles places d'accueil en préscolaire : création de 17 places et pérennisation de 94 places créées dans la seconde moitié de 2019.
- Augmentation de 144 places en parascolaire et pérennisation de 102 places ouvertes à la rentrée scolaire 2019-2020.

- Renforcement de la sécurité

- Augmentation de 10 ept dont 4 policiers formés, 3 aspirants et 3 assistants de sécurité publique et prévention.

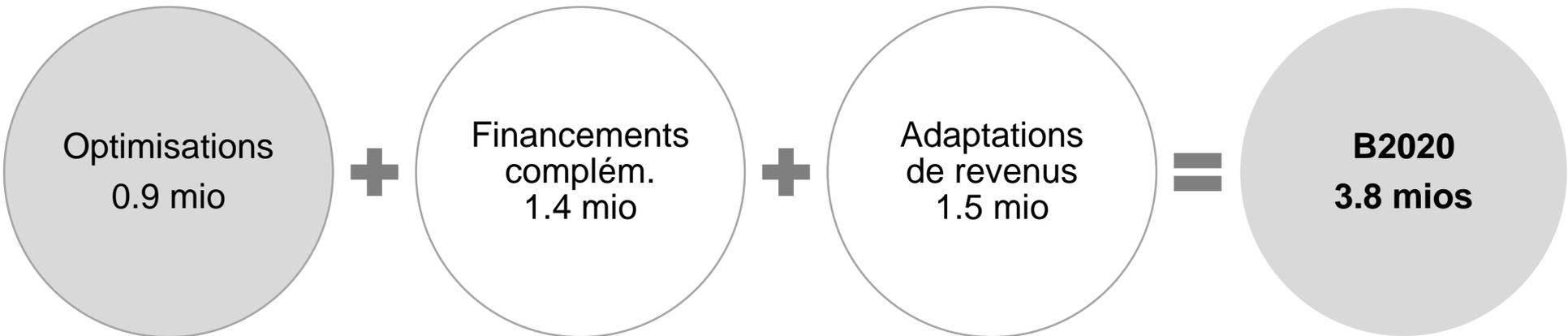
# Domaines prioritaires au B2020

- Accroissement des moyens alloués pour les établissements scolaires
  - Augmentation des ressources pour l'entretien des bâtiments scolaires.
  - Intégration au plan des investissements d'objets liés avec le plan de développement et d'entretien des bâtiments scolaires.
- Autres domaines
  - Culture, politique des quartiers, plan climat.

# Plan structurel d'amélioration financière (PSAF)

- Conformément aux engagements pris dans le cadre du budget 2017, la Municipalité poursuit la mise en œuvre du PSAF.
- Au B2020, les impacts des mesures retenues par la Municipalité développent des améliorations financières à hauteur de **CHF 3.8 mios nets**.
- De manière cumulée, depuis 2018, CHF 32.8 mios d'améliorations financières ont été intégrées au budget.
- L'objectif de CHF 35 mios sera atteint d'ici la fin de la législature.

# Eléments du PSAF



- Divers coûts de fonctionnement

- Réduction de l'exonération impôt foncier (0.8 mio)
- Refacturations cantonales (0.4 mio)

- DDP et acquisitions d'immeubles (0.9 mio)

# Evolution des effectifs

- Par rapport au B2019, évolution de +48.7 ept dont :
  - +23.7 ept à mettre en lien avec les domaines prioritaires ;
  - +23.8 ept financés  
(postes financés par des nouvelles recettes, fonds) ;
  - -1.7 ept non-renouvelés dans le cadre du PSAF.
  - +2.9 ept découlant de diverses variations.
- Maîtrise de la croissance des effectifs hors ept liés aux domaines prioritaires et financés.
- Titularisation d'auxiliaires sur des postes existants dans le domaine scolaire (env. 58 postes pour 16 ept) et parascolaire (env. 17 postes pour 6.5 ept)

# Risques liés à l'évolution des charges

- Hausse des amortissements  
(Axes forts, Métamorphose, Pôle gare).
- Conjoncture.
- Augmentation des charges cantonales.
- Augmentation des taux d'intérêt.



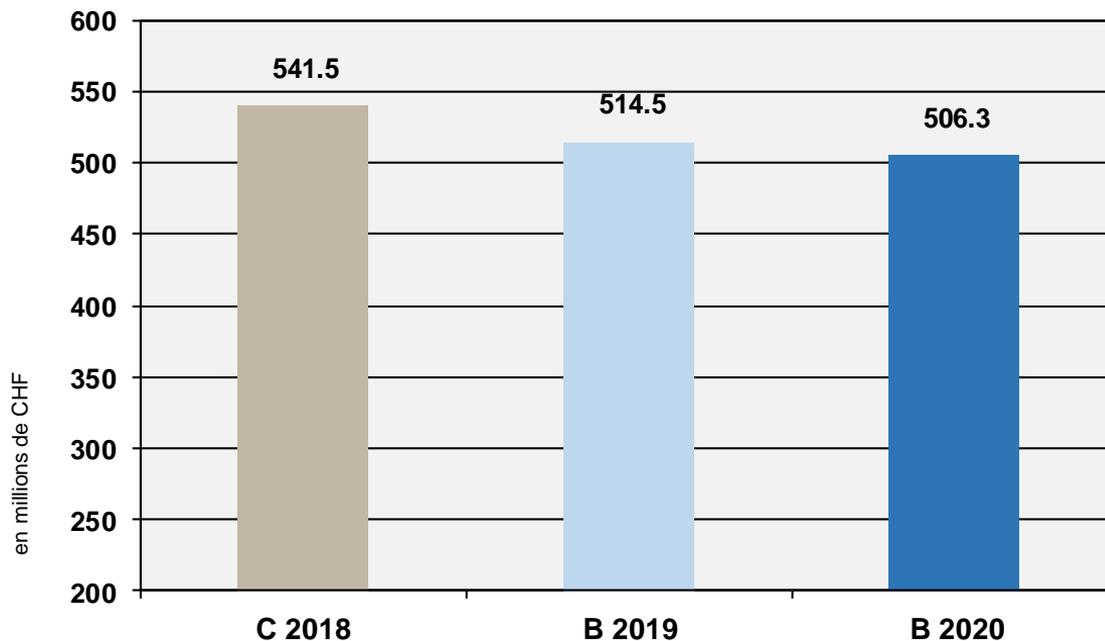
# Evolution des revenus

## Evolution des revenus B2019 – B2020

Revenus (en mios de CHF)	B2019	B2020	Variation	En %
<b>Revenus de fonctionnement publiés</b>	<b>1'818.8</b>	<b>1'765.1</b>	<b>-53.7</b>	<b>-3.0%</b>
+ Diminution des imputations internes (gr. 49, équivalence au gr. 39) et transfert subvention		53.8		
- SiL : Augmentation des ventes d'énergie (gr.435)		-13.4		
<b>Total des revenus apurés</b>	<b>1'818.8</b>	<b>1'805.5</b>	<b>-13.3</b>	<b>-0.7%</b>

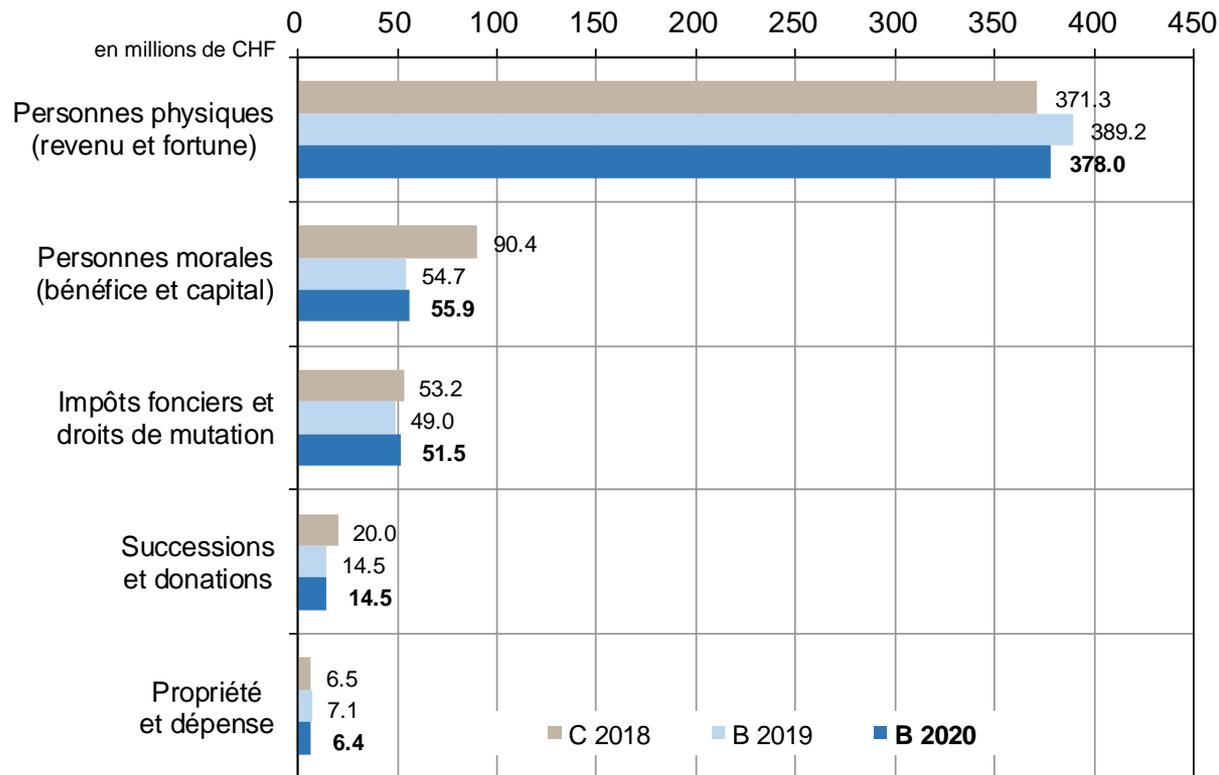
- CHF -4.8 mios    Adaptation des produits en provenance des SIL
- CHF -8.0 mios    Baisse des recettes fiscales (déductions complémentaires et baisse coefficient d'impôt communal)
- CHF +2.9 mios    Mesures PSAF II

# Evolution des impôts



- Baisse au niveau des personnes physiques due aux déductions fiscales et à la baisse du coefficient d'impôts communal.
- Par ailleurs, augmentation des défalcatons (CHF +1.5 mio)

# Evolution des impôts



- **Personnes physiques (-11.2 mios)**
  - Baisse du coefficient communal
  - Déductions fiscales
  - Stagnation de la population
- **Personnes morales (+1.2 mio)**
- **Autres impôts (+1.8 mio)**
  - Impôts fonciers et droits de mutation (+2.5 mios)
  - Successions et donations (stable)
  - Propriété et dépense (-0.7 mio)

**Total : CHF -8.2 mios**

# Evolution des revenus depuis 2011

- Erosion de revenus de près de CHF 80 mios depuis 2011
  - Péjoration de CHF 40 mios liés au dividende EOS
  - Baisse du résultat des SIL de CHF 20 mios par rapport à la moyenne 2011-2019

Partiellement compensée par :

- Evolution dynamique des impôts;
- Mise en place de deux plans structurels d'améliorations successifs pour un montant cumulé de CHF 75 mios.

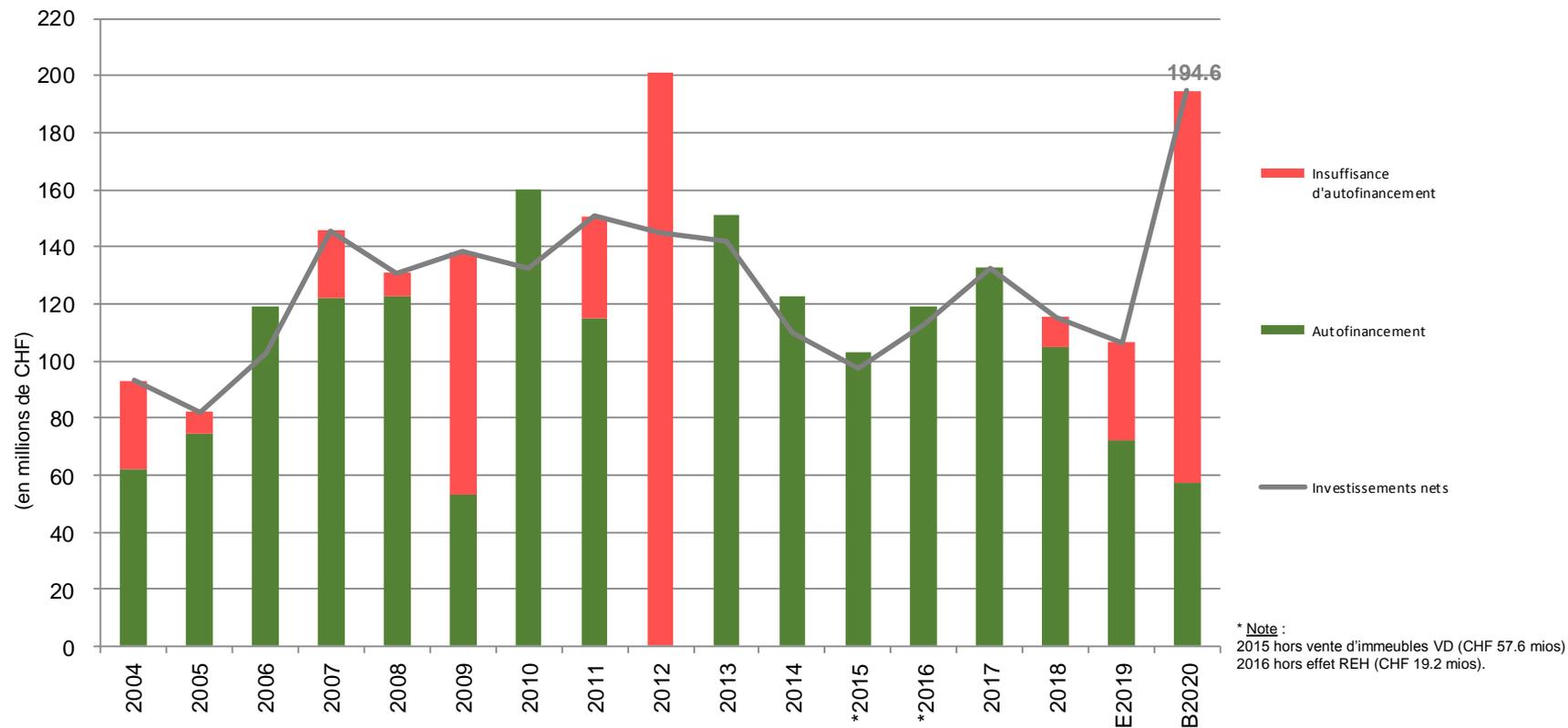
# Risques liés à l'évolution des revenus

- Pression sur les marges des services commercialisés (concurrence, régulation).
- Stagnation des recettes fiscales
- Retournement de la conjoncture.



# Investissements et marge d'autofinancement

# Investissements et autofinancement



# Principales dépenses d'investissement en 2020

Réseaux (voirie, parcs, eau, gaz, électricité)	CHF 49.1 mios
Réfection d'infrastructure pour la distribution et l'évacuation des eaux (St-Sulpice, Montalègre, Fenil, etc...)	CHF 28.5 mios
Métamorphose (Centre et stade de la Tuilière, stade de la Pontaise, écoquartier des Plaines-du-Loup et Prés-de-Vidy, etc...)	CHF 27.5 mios
Etablissements scolaires (Complexe scolaire des Fiches, Béthusy, Eglantine, assainissement des bâtiments scolaires et création de classes)	CHF 25.0 mios
Restructuration de la fondation Beaulieu	CHF 18.0 mios
Divers (Extension lausannoise de l'unité commune ORP-CSR, Smart Metering, rénovation de divers bâtiments PA/PF, rénovation du Capitole, centre funéraire de Montoie, plan lumière, centre intercommunal de gestion des déchets, rues vivantes, théâtre de Vidy, JOJ)	CHF 35.8 mios



# Endettement

# Evolution de l'endettement

<i>(en millions de francs)</i>	<b>Endettement net*</b>	<b>Dettes bancaires brutes</b>
Situation au 31.12.2018	2'006.1	2'539.6
Variation de l'endettement :		
Comptes 2019 (estimation)	+34	+34
Budget 2020	+137	+137
Situation estimée au 31.12.2020 <sup>(1)</sup>	2'177.1	2'710.6

(1) L'estimation résulte des éléments budgétaires. La situation effective découlera des comptes.

- L'évolution de la dette est due aux importants investissements prévus pour 2020.
- Afin de contenir l'évolution de la dette, le plan des investissements devra faire l'objet de priorisation.

\* selon directives en matière de plafond d'endettement net (fixé à CHF 2.4 milliards)



En conclusion

# Conclusions

- Maîtrise des charges et mise en œuvre du PSAF;
- Développement des domaines prioritaires;
- Baisse de l'imposition pour les contribuables lausannois;
- Stagnation des revenus sur toute la législature;
- Enjeux majeurs ces prochaines années (Péréquation, Facture policière, charges cantonales, démographie, investissements scolaires,...);
- La situation financière des communes, et leur marge de manœuvre, se dégrade progressivement;
- La Municipalité va maintenir ses efforts en vue de la poursuite de l'assainissement des finances communales tout en répondant aux besoins liés à la croissance démographique et aux thématiques jugées prioritaires (écoles, structures d'accueil, sécurité, logements, etc.).